#### Observatoire de la Déontologie de l'Information (ODI)

## Compte rendu de la réunion du CA et des membres du 21 novembre 2013

*Présents*: Yves Agnès (APCP), Jérôme Bouvier (Journalisme et Citoyenneté), Sabine Chevrier (Indignés du PAF), Michel Delberghe (CFDT-Journalistes), Didier Epelbaum (APCP), Patrick Eveno, Manola Gardez (Alliance Internationale de Journalistes), Kathleen Grosset (FFAP), Martine Ostrovsky, Pierre Winicki (Institut Confiances)

Excusés: Jean-Marc Canova (UCP2F), Bruno Chavialle (CNAFC), Dominique Gerbaud, Christine Menzaghi (Enjeux e Médias), Jean Miot (UPF)...

# Le premier « Rapport annuel »

**De l'avis général**, il a été très bien reçu et notamment aux Assises. La présentation s'y est faite devant quelques 90 personnes, et la « couverture presse » a été encourageante. Le président Didier Epelbaum note qu'on est encore « un peu en avance sur notre temps », mais il constate un intérêt croissant pour un journalisme rigoureux et crédible, notamment parmi les jeunes.

L'anonymisation des cas de manquements à la déontologie dans le rapport a été un des éléments déterminants de la bonne perception.

L'éditeur Charles-Henri Dubail (*Légipresse*, Victoire Editions...) a été approché pour une éventuelle publication.

Une seule fausse note jusqu'ici, la démission de l'ODI de Jean-Pierre Chapelle, représentant de *Ouest-France*, qui n'a pas expliqué clairement les raisons de son désaccord, et va en référer au PDG François Régis Hutin. Son opposition pourrait être due à la recommandation finale du rapport, qui demande aux journalistes et aux éditeurs de réfléchir à l'opportunité d'une instance nationale de déontologie. Cette perspective rencontre encore l'hostilité de certains, surtout dans les organisations patronales.

Le rapport semble à tous un excellent outil pour entreprendre des contacts, notamment avec des éditeurs (presse écrite, audiovisuelle et en ligne), et recruter des soutiens et de nouveaux adhérents. Pierre Winicki propose par exemple de rencontrer Jean-Paul Delevoye, président du CESE

## Travail de l'ODI avant l'AG du 6 février 2014

Le CA a fixé la date de la prochaine assemblée générale annuelle :

Jeudi 6 février 2014 à 18h.

Elle sera l'occasion d'un renouvellement du conseil d'administration et du bureau de l'association.

Recensement des « faits déontologiques ». Certains ont commencé le travail de recensement en vue du prochain « rapport annuel ». Il est capital que les membres de l'ODI se sentent concernés et collationnent dès à présent les alertes et les fiches. Elles seront provisoirement centralisées par Patrick Eveno.

Groupes de travail. Des groupes de travail seront organisés à partir de l'AG, laquelle sera préparée par une réunion du CA (élargie aux membres) le lundi 13 janvier à 18h. « Exactitude » et « sources » paraissent incontournables, ainsi que « initiatives >0 ». Les autres thèmes (conditions de fabrication de l'information, respect des personnes, conflits d'intérêts, mais aussi équité/impartialité...) doivent être rediscutés dans l'optique de ne pas trop disperser nos forces.

Elections 2014. Une attention particulière devra être portée sur le traitement des campagnes électorales de 2014 (municipales et européennes).

**Site Internet.** L'ODI manque de « visibilité ». Il devient urgent de développer un site, et éventuellement une page Facebook.

**Des moyens nouveaux ?** Manola Gardez, au nom de l'Alliance Internationale de Journalistes, indique que celle-ci pourrait s'investir davantage dans l'ODI, notamment dans la veille déontologique et le recueil de faits, avec possibilité d'accueillir un(e) stagiaire. L'AG de l'Alliance, le 12 décembre, en décidera.

**Médiateurs de presse.** Jérôme Bouvier (entre autres activités médiateur de Radio France), propose un rapprochement entre l'ODI et le « Club des médiateurs de presse ». Celui-ci, créé en juin 2006 et présidé par Marie-Laure Augry (France 3), compte neuf membres (médiateurs en activité).

# Rapprochement organique entre l'ODI et l'APCP?

Plusieurs membres présents – notamment Jérôme Bouvier, Patrick Eveno, Manola Gardez... – ont développé l'idée que l'ODI et l'APCP devraient fusionner. Pour eux, la création d'un conseil de presse est le débouché naturel de l'action et des recommandations de l'ODI. Les deux associations ont vocation à se dissoudre lorsqu'une instance de déontologie pourra être créée ; la « veille déontologique » est en effet une des fonctions d'une telle instance, partout où existent des conseils de presse.

L'existence des deux associations (l'APCP étant à l'initiative de l'ODI à partir de l'automne 2011) multiplie les réunions, ne permet pas de concentrer les forces sur deux sujets connexes, peut introduire de la confusion dans le public (professionnels ou non). La fusion des deux associations permettrait notamment de gérer un site et un bulletin mensuels communs.

L'obstacle à un tel rapprochement réside dans le fait que l'ODI rassemble des personnes et surtout des organisations, bien au-delà de l'objectif propre de l'APCP (qui est de créer les conditions favorables pour qu'une instance de déontologie voie le jour). Celles-ci (personnes physiques et personnes morales) accepteraient-elles que la création d'une instance nationale fasse partie des objectifs de l'ODI?

Il est objecté à cette interrogation que ceux qui ont adhéré à l'ODI et sont hostiles à la création d'un conseil de presse l'ont peut-être fait pour entraver l'éclosion de ce dernier, et pas pour faire avancer la prise de conscience de la nécessité de « redresser la barre » déontologique dans la profession.

Si fusion il y avait, ce ne pourrait être vraisemblablement que par intégration du travail effectué par l'APCP dans l'ODI, qui devrait alors comporter une « commission » particulière, reprenant l'action vers l'objectif de l'APCP. L'actualité, notamment gouvernementale et européenne, est forte. Les statuts de l'ODI devraient alors être remaniés.

L'assemblée générale annuelle de l'APCP aura lieu le 11 décembre ; la question devra y être posée.

### Prochaines réunions de l'ODI

CA ouvert aux membres : lundi 13 janvier 2014, 18h à la FFAP (24 rue du Fg-Poissonnière 75010 Paris, M° Bonne Nouvelle)

Assemblée générale : jeudi 6 février 2014 à 18h, dans les locaux de la FPH, 38 rue Saint-Sabin, 75011 Paris